

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Janvier 2016**

OBJET : Opération "Millésime" - édition 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône une subvention de 13 120 € pour l'organisation de l'opération « Millésime », édition 2016, qui se tiendra à l'Hôtel du Département le vendredi 11 mars 2016.

La dépense correspondante sera prélevée sur le budget départemental 2016 à hauteur de 13 120 € chapitre 65, fonction 928, article 65738, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Annie Citton
Directeur
du Service des Séances de l'Assemblée